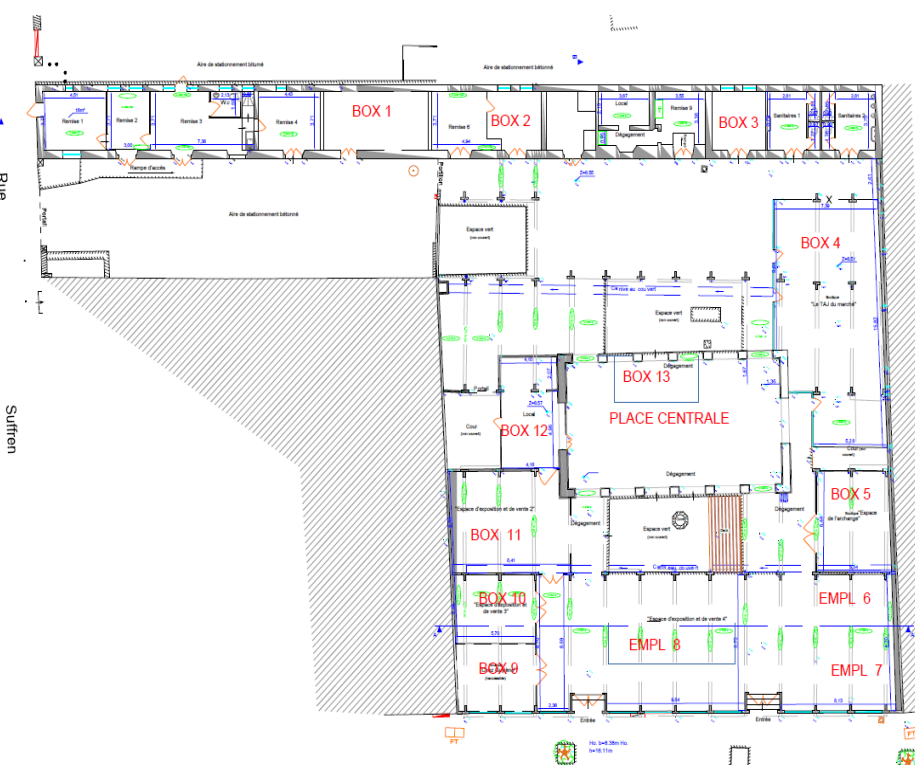


AVIS DE PUBLICITÉ
MANIFESTATION D'INTÉRÊT
Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt de personnes privées, qui ont fait une proposition d'occupation des emplacements du domaine public, situé dans le marché couvert de Saint-Paul, pour les activités suivantes : artisanat local, vente de vêtements, couture, bijouterie, artisanat indien, artisanat divers, produits artisanaux et de terroir, activité artisanale de mode ethnique féminine et petite restauration.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui en a fait une demande.

Publié le	Jeudi 15 octobre 2026
Date limite de remise des propositions	Vendredi 06 novembre 2026 Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas traité.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation de domaine public pour les activités de : - Artisanat local - Vêtements - Couture - Bijouterie - Artisanat indien - Artisanat divers - Produits artisanaux et de terroir - Activité artisanale de mode ethnique féminine - Petite restauration

Lieu	Marché couvert de Saint-Paul : 
Caractéristiques essentielles Redevance minimum (R.M)	- N°1 - box R.M 288€ - N°2 - box R.M 109,50€ - N°3 - box - R.M 126€ - N°4 - box - R.M 310€ - N°5 - box - R.M 206€ - N°6 - emplacement - R.M 171€ - N°7 - emplacement - R.M 90€ - N°8 - emplacement - R.M 102€ - N°9 – box – R.M 309€ - N°10 – box – R.M 309€ - N°11 – box – R.M 400€ - N°12 – box - R.M 194€ - N°13 – box – R.M 284,90€ * Les tarifs de l'électricité seront réévalués suite à l'installation de compteurs individuels * Les tarifs de location des box et emplacements sont susceptibles d'être révisés périodiquement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire avec prise d'effet à compter de sa date de signature pour une durée de 1 an, sans possibilité de reconduction tacite.

Conditions générales d'attribution	Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les propositions comportent : - Les pièces du candidat : K-bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, copie attestation d'hygiène, - Descriptif de l'activité envisagée - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité - Proposition de redevance domaniale Les propositions seront analysées au regard de critères, non hiérarchisés, suivants : 1. Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) : 40 % 2. Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel : 30% 3. Proposition financière du candidat : 30 %
Dépôt de propositions	Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention « PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE (Merci de préciser) » contre récépissé ou envoyé par pli postal, à : Commune de Saint Paul <i>Direction de la Valorisation Économique et Touristique</i> <i>Service Évènementiels économiques et Marchés</i> CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex
Service à contacter pour tous renseignements	Commune de Saint-Paul <i>Direction de la Valorisation Économique et Touristique</i> <i>Service Évènementiels Économiques et Marchés</i> Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex Tél : 0262 45 90 69 Courriel : mairie@mairie-saintpaul.fr